

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 08287
Numéro SIREN : 907 495 212
Nom ou dénomination : AB COUVERTURE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 27649

Registre des bénéficiaires effectifs

code monétaire et financier – partie règlementaire - Livre V Titre VI chapitre 1er Section 9

Copie intégrale des informations déclarées

code monétaire et financier - articles L.561-46 al.1&3 et R.561-56

à jour au 16 novembre 2023

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE OU DE L'ENTITE

Immatriculation au RCS, numéro 907 495 212 R.C.S. Créteil

Dénomination ou raison sociale **AB COUVERTURE**

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)

Nom, prénoms ROBBA Dominique, David, Allan

Date et lieu de naissance Le 29/04/2003 à Montfermeil (93)

Nationalité Française

Adresse personnelle 20 Avenue des Lys 93370 Montfermeil

Modalités du contrôle exercé sur la société ou l'entité immatriculée Selon les dernières informations déclarées, détention du capital de 100,00% se décomposant ainsi:

-100,00% en détention directe en pleine propriété

Selon les dernières informations déclarées, détention des droits de vote de 100,00% se décomposant ainsi:

-100,00% en détention directe en pleine propriété

Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif

18/11/2021

Le Greffier



CESSIONS DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés

Mr Robba Bruno

Né le 11/11/1974 à Montfermeil

de Nationalité Française

demeurant 19 av des hortensias 93370 Montfermeil propriétaire de trois cents (300) Parts d'une valeur totale de trois cents euros (300€)

Ci-après dénommé **le CEDANT D'une part**

ET

Monsieur Robba Dominique

Né le 29 Avril 2003 à Montfermeil

De nationalité Française

Demeurant 20 Avenue des lys 93370 Montfermeil
propriétaire de **sept cents parts sociales (700)** d'une valeur totale de sept cents euros (700€)

Ci-après dénommée **le CESSIONNAIRE**

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Cession de parts

Le Cédant cède et transfert, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, qui accepte, parts sociales qui lui appartiennent dans la SAS AB COUVERTURE

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de 1 euros la part (1€) soit 300€ euros au total, que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, et dont il lui donne quittance.

BRD

Article 3 : Agréments

Aux termes de la délibération de l'assemblée des associés en date du 31 mai 2023 la présente cession a été autorisée et le cessionnaire agréé en qualité de nouvel associé, dans les formes et conditions requises par la loi et l'article 10 des statuts de la société. Une copie du procès-verbal de l'assemblée, certifiée conforme par le gérant, est annexée au présent acte.

Article 4 : Propriété

Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cédant le subroge dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont il a pris connaissance.

Article 5 : Clause de non concurrence

Par les présentes, le Cédant s'interdit expressément de participer ou de s'intéresser, directement ou indirectement, à toutes entreprises dont l'objet serait similaire à celui de la société dont il cède les parts, ce, en France et pendant une durée non limitée à partir de la signature du présent acte de cession.

Article 6 : Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Le cédant précise, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Article 7 : Formalités de publicité

Pour être opposable à la société, la présente cession devra lui être signifiée, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code de commerce ou **par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.**

Pour être opposable aux tiers, un original du présent acte de cession devra être déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bobigny accompagné d'une copie des statuts modifiés certifiés conformes par le gérant et une copie du procès-verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

Article 8 : Frais

Tous frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront supportés par le Cessionnaire, à l'exception de ceux liés à la modification éventuelle des statuts qui seront à la charge de la société

Fait à Montfermeil

Le 25 mai 2023

Le Cédant

ROBBA DOMINIQUE

Le Cessionnaire

ROBBA DOMINIQUE

ROBBA DOMINIQUE

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BOBIGNY
Le 18/08/2023 Dossier 2023 00012704, référence 9304P61 2023 A 03755
Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros

Samira DEY
Agente Administrative
des Finances Publiques

BR RD